L'ABEILLE.

CH. BULLITT, MAGNE, & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, . . . 10

ANNONCES.—Une insertion par carré de cinquante lignes, pour la première fois, . . . $1 50
Chaque insertion subséquente, . . . 75
Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes ne faisant usage de leur nom que pour leurs propres affaires d'annonces et marques, . . . $10
Les banques, compagnies d'assurances et autres institutions publiques, et les agens pour navires, hommes et caravanes à vapeur, et les maisons de commerce ayant plus d'un commis, . . . 20
Les abonnemens ne peuvent être annoncés, sont exempts de la taxe.

Le plaisir des souscripteurs aux avis annoncés à un cas d'urgence, leur donne le droit de les insérer.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les avis pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, d'effets mobiliers, des artistes, des passagers, les changemens de domicile, &c. &c. &c., doivent passer au bureau d'annonce ordinaire.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître qu'à des intervalles passés il est entendu qu'elles paieront le double du prix des annonces ordinaires et courantes.

LES ANNONCES qui ne sont pas de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et publications, noces et funérailles à la famille et à la parenté, et autres avis semblables, ordonnés par des cours de justice, doivent être payés avant leur insertion, à moins que l'on ne donne des certificats satisfaisans que l'on est abonné à l'année.

LES ANNONCES qui ne contiennent pas le chiffre de l'insertion ne sont publiées jusqu'à un nombre déterminé avec ordre exprès, et payées d'avance.

AUCUNE ANNONCE insérée sans publicité, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, feront insérer chaque jour de nouvelles annonces, et le tout à raison de cinquante pour cent de moins que les simples annonces d'une nature publique, payables d'avance ou à crédit à discrétion.

CABOTAGE.

POUR VERMILLION.—Le beau bateau WAVERLEY, capt S. A. Smith, du Zephyr le 4 de chaque quinzaine pendant toute la saison entre la Nouvelle-Orléans et Vermillion, s'adresser à bord ou au
Vermillion, s'adresser à bord ou au
24 déc—4 Rue Bienville.

POUR ST. MARTINVILLE.—Le bateau à vapeur à hausse pression CONSTANCE, capitaine Sutton, et DEPOT HENRY, capitaine Boiller, partiront du lac deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.
Pour frets et passage s'adresser à A. GALOO,
30 3 Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp, 35.

POUR BAYOU TUNICA, Bayou Sara, Port Hudson et les ports intermédiaires.—Le steamboat PERSIAN, capt. Hart, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HAWTHORN & WOODS, 30, Gravier.

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.
POUR LA MOBILE.

Les bateaux à vapeur à haute pression CAROLINE, capitaine Sutton, et DEPOT HENRY, capitaine Boiller, partiront du lac deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.
Pour frets et passage s'adresser à A. GALOO,
30 3 Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp, 35.

POUR BAYOU TUNICA, Bayou Sara, Port Hudson et les ports intermédiaires.—Le steamboat PERSIAN, capt. Hart, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HAWTHORN & WOODS, 30, Gravier.

POUR LA MOBILE ET PORTS INTERMÉDIAIRES.—Le steamer UDA, capitaine Thomas, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SLIDELL, BELLOCQ & DEGROIS.
24 déc—4 Rue Bienville.

POUR ST. MARTINVILLE.—Le bateau à vapeur à haute pression CONSTANCE, capitaine Sutton, partira pour les ports intermédiaires le 4 de chaque quinzaine, pendant toute la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SLIDELL, BELLOCQ & DEGROIS.
24 déc—4 Rue Bienville.

POUR ST. MARTINVILLE.—Le bateau à vapeur à haute pression CONSTANCE, capitaine Sutton, et DEPOT HENRY, capitaine Boiller, partiront du lac deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.
Pour frets et passage s'adresser à A. GALOO,
30 3 Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp, 35.

POUR BAYOU TUNICA, Bayou Sara, Port Hudson et les ports intermédiaires.—Le steamboat PERSIAN, capt. Hart, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HAWTHORN & WOODS, 30, Gravier.

POUR VERMILION.—Le beau bateau WAVERLEY, capt S. A. Smith, du Zephyr le 4 de chaque quinzaine pendant toute la saison entre la Nouvelle-Orléans et Vermillion, s'adresser à bord ou au
Vermillion, s'adresser à bord ou au